



## **37<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL FRANCHE-COMTE** **18 NOVEMBRE 2017** **RÈGLEMENT PARTICULIER**

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise le **18 Novembre 2017** le **37<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL FRANCHE-COMTE** en qualité d'organisateur administratif.



Numéro **69** en date du **10 / 08 / 2017** et a reçu le permis d'organisation de la **FFSA**  
Numéro **773** en date du **10 / 08 / 2017**

Parution du règlement :	Samedi 16 Septembre 2017
Ouverture des engagements :	Samedi 16 Septembre 2017
Clôture des engagements :	Lundi 6 Novembre 2017
Parution du road-book :	Dimanche 12 Novembre 2017
Retrait du road-book :	ASA FC 1, place Raymond Forni DELLE
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 12 Novembre de 8h à 18h Vendredi 17 Novembre de 8h à 18h
Vérification des documents et des voitures :	Samedi 18 Novembre de 6h à 10h
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 18 Novembre à 6h
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 18 Novembre à 10h
Publication des équipages admis au départ avec ordre et horaire, affichage :	Samedi 18 Novembre à 11 h 00, PC à Grandvillars Parc Départ à DELLE
Briefing des pilotes	écrit
Départ du premier concurrent :	Samedi 18 Novembre à 12h00, à DELLE
Publication des résultats partiels	Parc de regroupement, à DELLE
Arrivée du premier concurrent :	Samedi 18 Novembre à 20h19, parc fermé à Grandvillars
Vérification finale :	Garage Renault Grandvillars
Publication des résultats :	½ heure après l'arrivée du dernier concurrent, à Grandvillars
Remise des prix :	Samedi 18 Novembre 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent à Grandvillars.

Association Sportive Automobile Franche Comté  
1, Place Raymond Forni – 90100 DELLE  
Tél : 06.08.70.38.47

E-Mail : [contact@asafcomte.com](mailto:contact@asafcomte.com) Site Internet : [www.asafcomte.com](http://www.asafcomte.com)  
Site Chrono : [www.chrono-asafcomte.com](http://www.chrono-asafcomte.com)

## ARTICLE 1P - ORGANISATION

**Comité d'organisation :** **Président : Guy FELLMANN**  
**Membres :** Les membres de l'ASA FRANCHE-COMTE.  
Secrétariat du rallye : **ASA FRANCHE-COMTE**  
**1, Place Raymond FORNI**  
**90100 DELLE**  
Téléphone : **06 08 70 38 47**  
Permanence du Rallye : **Garage Renault Grandvillars**  
**17 rue Pierre de Coubertin**  
**90600 GRANDVILLARS**  
Téléphone : **03 84 23 51 51**

**Organisateur technique :** Guy FELLMANN 04/05 Licence n° 6282

### 1.1P OFFICIELS

Commissaires Sportifs président	Michel	PISSARD	04/09	Licence n° 6461
Commissaires Sportifs	Martine	REVERCHON	04/09	Licence n° 14505
	Michel	LEONATE	03/23	Licence n° 12844
Directeur de Course	Thierry	COURANT	04/09	Licence n° 16140
Directeurs de Course adjoints	Daniel	BLANQUIN	03/08	Licence n° 1941
Directeurs de course PC ES1	Thierry	TRONTIN	04/08	Licence n° 187858
Directeurs de course PC ES2			00/00	Licence n° 000000
Directeur de course ES1	Hubert	BENOIT	04/11	Licence n° 3617
Directeur de course Adjoint ES1	Frédéric	DELMOTTE	04/11	Licence n° 154521
Directeur de course Stagiaire ES1	Aurélien	BARBIER	04/11	Licence n° 220862
Directeur de course ES2	J Marc	DELOY	04/09	Licence n° 6830
Directeur de course Adjoint ES2	Régis	BOITEUX	04/11	Licence n° 11046
Directeur de course Adjoint ES2	J Paul	LUTTRINGER	03/18	Licence n° 239190
Voiture tricolore	David	POUPON	04/16	Licence n° 36906
Voiture damier	Claude	PETOT	04/09	Licence n° 3614
Commissaires Techniques, resp.	Claude	CUENOT	04/05	Licence n° 4454
	Jean Louis	REVERCHON	04/21	Licence n° 6835
	André	LALLEMAND	04/11	Licence n° 55989
Relations avec les concurrents	Francis	CHARTON	04/21	Licence n° 26216
	Delphine	NASAZZI	03/14	Licence n° 11063
Responsable classements	Philippe	LOMBARD		
Responsable chronométrage	ASA Franche Comté			
Responsable commissaires	Pascale	MOREL	04/05	Licence n° 249585

### 1.2P Eligibilité

Le Rallye Régional Franche Comté compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 2.
- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2017
- le Challenge ASA Franche-Comté 2017.

### 1.3P Vérifications

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par courrier.

La liste des engagés et les heures de convocation seront publiées après clôture des engagements sur le site internet de l'ASA : [www.asafcomte.com](http://www.asafcomte.com)

Les vérifications administratives auront lieu :

**Samedi 18 Novembre 2017 de 6h00 à 9h45**  
**Place du champ de Foire à DELLE (CIE)**

Les vérifications techniques auront lieu le :

**Samedi 18 Novembre 2017 de 6h00 à 10h00 au même endroit**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Renault Grandvillars

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 Euros TTC.**

## ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3P - CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au Rallye Régional Franche - Comté doit adresser à (cachet de la poste faisant foi) :

**Contrôle Technique ROY MATHIEU**

**36, Bis Rue du Lieutenant Rusconi**

**90600 GRANDVILLARS**

**Tél : 03 84 54 46 53**

**Site internet : [controletechniquectrm@gmail.com](mailto:controletechniquectrm@gmail.com)**

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 6 Novembre 2017.**

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à **140** voitures maximum.

**3.1.11.1P** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : (335 €)

- sans la publicité facultative des organisateurs : (670 €)

- équipage membre de l'ASA Franche-Comté : (300 €)

- un seul membre de l'équipage de l'ASA FC : (310 €)

**3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Forfait :** En cas de forfait, l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 10 Novembre. Après cette date la retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2017.

## ARTICLE 4P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

**4.1P** Voitures autorisées  
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**4.3P** Assistance  
Conforme au règlement standard F.F.S.A.  
L'assistance sera autorisée que sur le parc d'assistance à Grandvillars  
2 véhicules assistance autorisés sur le parc (avec vignette)

**4.3.2.3P** Limitation de changements de pièces  
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## 4.6.P IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir réglementation générale.

**Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identité promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.**

## ARTICLE 5P – PUBLICITÉ

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

**6.1P** Description  
Le Rallye Régional Franche-Comté représente un parcours de 145 km.  
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.  
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,4 km.  
Les épreuves spéciales sont :  
ES 1, 3, 5 : ( 4 km x 3 ) FLORIMONT (St André)  
ES 2, 4, 6 : ( 8,8 km x 3 ) LEBETAIN / St DIZIER / CROIX

**6.2P** Reconnaissances  
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**6.2.5P** Les reconnaissances sont autorisées uniquement lors des journées suivantes de **8h00 à 18h00** : **Dimanche 12 et vendredi 17 Novembre 2017**  
Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **trois au maximum** et des contrôles seront effectués par les organisateurs.

## ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

**7.2P** Dispositions Générales relatives aux Contrôles

**7.2.11P** Les signes distinctifs des commissaires sont : chasuble modèle FFSA

## ARTICLE 8P - RÉCLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10P - PRIX

Des coupes et des prix en espèces récompenseront les concurrents au scratch, au groupe et à la classe.

Scratch	1 <sup>er</sup>		300 €	1 coupe
	2 <sup>ème</sup>		200 €	1 coupe
	3 <sup>ème</sup>		150 €	1 coupe
Groupe	1 <sup>er</sup>	si 10 partants ou plus si moins de 10 partants	100 € 50 €	1 coupe
	2 <sup>ème</sup>	de 11 à 15 partants	50 €	2 coupes
	3 <sup>ème</sup>	si plus de 15 partants	30 €	3 coupes
Classe	1 <sup>er</sup>	si moins de 5 partants	270 € 140 €	1 coupe
	2 <sup>ème</sup>	de 11 à 18 partants	150 €	2 coupes
	3 <sup>ème</sup>	si plus de 18 partants	100 €	3 coupes

Premier équipage féminin : 100 € et 1 coupe

Cinq commissaires seront récompensés par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera Samedi 18 Novembre 2017 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent, à Grandvillars (Garage Renault)  
Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.